

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : arabe, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Frédéric IMBERT
Professeur des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

Vice-Président

M. Fouad MLIH
Maître de conférences des universités

Académie de NANCY-METZ

Membres du jury

Mme Amandine ADWAN
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Miloud GHARRAFI
Professeur des universités

Académie de LYON

Mme Najla NAKHLE-CERRUTI
Personne à compétences particulières

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Julien SIBILEAU
Maître de conférences des universités

Académie de PARIS

M. Moulay Mustapha TESRIF
Professeur agrégé

Académie de LYON

Mme Marie VARIN
Professeure des universités

Académie de RENNES

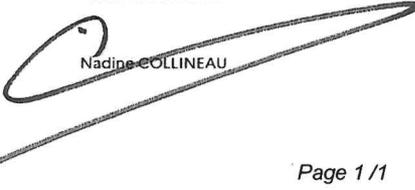
Mme Dounia ZEBIB
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 29 janvier 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU